

Remise à niveau SSIAP 3

PUBLIC : Toute personne souhaitant remettre à niveau son SSIAP 3 afin de continuer à prouver son aptitude à la fonction de chef de service des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes et ne pouvant pas justifier des pré-requis nécessaires pour suivre le recyclage SSIAP 3

PRE-REQUIS :

- Être titulaire du diplôme SSIAP 3 ou ERP / IGH 3
- Justifier de son aptitude médicale en produisant le certificat médical prévu en annexe de l'arrêté du 2 mai 2005
- être titulaire du PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

DUREE : 35 heures

EFFECTIF : groupe de 10 personnes maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif : Actualiser et approfondir ses connaissances, assimiler et mettre en oeuvre les évolutions réglementaires éventuelles.

CONTENU

Séquence 1 : documents administratifs

- Les obligations en matière d'affichage
- Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13)
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)
- Elaboration de consignes
- Rédaction d'un plan de prévention

Séquence 2 : commissions de sécurité

- Composition des commissions de sécurité
- Rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notice de sécurité,...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)
- Exercice de préparation de la commission de sécurité

Séquence 3 : réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP :
- dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ;
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 4 : notions de droits civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Séquence 5 : fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
 - les contrats avec obligation de moyens
 - les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
 - le contrat de types "prédictifs"
 - le contrat de types "préventifs"
 - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs »
 - Normalisation

Séquence 6 : étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement
- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Rédaction d'une notice de sécurité

Séquence 7 : l'accessibilité des personnes handicapées

- Les commissions accessibilité
- les exigences réglementaires générales
- les exigences dimensionnelles et qualitatives
- autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- visite, réception par commission d'accessibilité

Séquence 8 : analyse des risques

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)

- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Etude d'un cas pratique
-

Séquence 9 : moyens de secours

- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un S.S.I

Séquence 10 : organisation d'un service de sécurité incendie

- Organisation du service
 - service intégré, externalisé, mixte
 - notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires
 - notions de délit de marchandage
- Recrutement : élaboration d'une fiche de poste
 - le profil professionnel
 - les qualités humaines nécessaires
 - le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises
- Missions
 - conformément à l'article MS 46 et à l'arrêté du 2 mai 2005
 - conformément à l'article GH 62
- Equipements
 - les moyens de communication les horodateurs
 - les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI)
 - le matériel informatique
 - la tenue vestimentaire
 - le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes etc....
- Organiser les rondes
 - la ronde d'ouverture et de fermeture
 - les rondes à horaires fixes, aléatoires
 - les rondes horodatées et à itinéraire programmé

- Documents du service
 - le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité
 - les documents de fonctionnement :
 - les tableaux et plannings
 - la main courante
 - le recueil des procédures, des consignes

- Etablir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité

VALIDATION DE LA FORMATION :

QCM général sur la fonction SSIAP 3
Validation des acquis sur étude de cas

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Exercices pratiques
- Evaluation des acquis en cours de formation

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

FORMATEURS

Formateurs titulaires de l'unité PRV 2 ou AP 2

LIEU :

En vos locaux ou_en nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

TAUX DE SATISFACTION 2022 :

97 %

TARIF :

400 € HT par personne pour une formation en nos locaux
Devis sur simple demande pour une formation en vos locaux

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire
Bonnier Mickaël
06 59 50 22 38
mbonnier@groupedom.fr